

# NON !!!!!



Nous vous suggérons d'apposer cette affiche visiblement pour marquer votre opposition au projet de remblai de la carrière de Corswarem. Le passage des camions et tracteurs causera des désagréments aux riverains (123.000 m<sup>3</sup> de déblais!). Seule une minuscule partie de la zone naturelle sera conservée. Le projet n'offre pas de garanties qu'aucune terre polluée ne sera déversée. Le projet sera source de coûts pour la commune.

**Attention : cette affiche n'a aucune valeur légale. Répondez à l'enquête publique !!!**

**Ecolo Berloz**

Nom Prénom  
Adresse

Collège communal  
Rue Antoine Dodion, 10  
B-4257 BERLOZ

Berloz, le .... octobre 2013

Modèle de lettre pour répondre à l'enquête  
publique. A envoyer à la commune avant le 22/10

Monsieur le Bourgmestre,  
Mesdames et Messieurs les Échevins et Président du CPAS,

Par la présente, je souhaite réagir à l'enquête publique concernant le remblai de la sablière de Corswarem demandé par Mr Alain Jadoul.

Je demande que le collège refuse le permis pour les raisons suivantes :

- Le site est actuellement une zone naturelle de liaison écologique au centre d'une zone agricole pauvre en biodiversité. Dix ans de trafic de poids lourds et une réduction considérable de sa taille nuiront à la biodiversité de cette zone et au final à la nature de Corswarem.
- Le charroi de camions et tracteurs à travers le village entraînera de sérieux désagréments pour les riverains et occasionnera un risque considérable pour la sécurité des usagers de ces voiries. Même si un itinéraire était imposé, les véhicules devraient passer quelque part et gêner des gens.
- L'entretien des voiries fréquentées par les camions et tracteurs entraînera un coût pour la commune, donc pour les citoyens. Je ne veux pas que les finances communales servent à réparer les routes dégradées par les véhicules de ce chantier, au détriment d'autres routes communales.
- Les entrepreneurs ne font pas toujours ce qu'on leur demande, c'est bien connu. Nombreux particuliers qui ont fait des travaux vous le diront. Les moyens de "contrôle" présentés par le demandeur sont insuffisants, voire inutile. Par exemple, si une pollution est un jour décelée sur le site, disposer de la liste des camions qui ont versé ne permettra évidemment pas d'identifier le responsable dans le lot...
- Le permis pourrait et même devrait au minimum imposer des contrôles des déblais déversés. Contrôles indépendants mais payés par le demandeur. La liste des contrôles, les polluants à détecter, la fréquence, la profondeur, le nombre, etc etc doivent être décrits très précisément. Si ce n'est pas clair, le demandeur risque de contourner la mesure, et il n'y aura aucune protection pour l'environnement. Je crains qu'il soit difficile de tout prévoir.
- Si le permis n'est pas respecté, il n'y a presque aucun moyen pour intervenir. Le parquet qui reçoit ce type de plainte les laisse le plus souvent sans suite... L'entrepreneur pourrait faire n'importe quoi, je ne veux pas risquer d'avoir une décharge à Corswarem !
- La surveillance du respect des prescriptions du permis (vérifier si la traçabilité est bien suivie, respect de l'itinéraire, contrôle des pollutions, contrôle des horaires d'ouverture, propreté des voiries...) nécessitera des ressources humaines de la part de la commune et de la police. N'ont-ils pas mieux à faire ?

En conclusion, je pense que les nombreux coût et désagréments que ce projet impliquerait pour l'ensemble des citoyens de la commune et pour la nature sont démesurés au regard de l'intérêt du particulier à qui ce projet rapporterait.

En plus, je redoute le risque de pollution qui naît dès que l'on déverse des milliers de camions de remblais.

Cordialement.

Nom et Signature